



La Forêt Piché-Lemoine reconnue à l'époque par l'ex-municipalité de Dubuisson correspond aux aires d'affectation RF, V et P de son plan d'urbanisme situées à l'ouest du lac Lemoine et de la rivière Thompson, au sud de la rivière Piché et à l'est des limites municipales; elle est circonscrite par la ligne mauve apparaissant sur le plan joint à la présente.